

LE POINT DE VUE DE GILLES SAINT-PAUL

Comment aller vers la flexicurité

Le chômage français est souvent imputé aux rigidités du marché du travail hexagonal, mais la souplesse des systèmes anglo-saxons soulève de nombreuses critiques car elle précarise les salariés. Les pays scandinaves semblent avoir réussi à concilier une protection élevée des travailleurs avec le quasi-plein-emploi. C'est pourquoi beaucoup proposent d'adopter le modèle danois de « flexicurité ». Ce système a des atouts, mais peut-il être facilement transposé en France ?

Prosperité et croissance sont des processus dynamiques qui impliquent que les travailleurs puissent changer de secteur, voire de métier et/ou de région rapidement. Cela nécessite un marché du travail qui fonctionne bien. Or l'un des piliers du « modèle social français » – la protection élevée des salariés dans leur emploi – maintient nombre d'entre eux dans des postes peu productifs et réduit les incitations à l'embauche dans les secteurs plus profitables.

Les pays anglo-saxons ont choisi de déréglementer pour réduire les freins à la mobilité. Leur approche assure un quasi-plein-emploi, mais elle s'accompagne d'une hausse des inégalités salariales sous l'effet de changements technologiques, au détriment des salariés les moins qualifiés. Personne n'est désormais à l'abri de pertes de salaires dues à une dévalorisation de ses qualifications

sous l'effet de l'innovation ou de l'internationalisation.

La solution préconisée pour éviter les inconvénients des deux systèmes est la « flexicurité », qui consiste à réduire la protection des travailleurs en place, mais en indemnisant largement et en soutenant les personnes temporairement au chômage, pour qu'ils souffrent peu de la situation et

Des conditions à remplir pour aller vers une protection sociale à la danoise.

retrouvent vite un poste. Mais si ce modèle séduisant sur le papier n'a pas été mis en place dans l'Hexagone, c'est qu'il nécessite que certaines conditions soient réunies pour fonctionner.

L'expérience scandinave montre tout d'abord que le coût du suivi des chômeurs, élément clef du dispositif, devient substantiel dans une période de chômage élevé. Les autorités doivent augmenter en proportion le nombre d'employés de l'ANPE. Pour un pays comme la France, qui connaît un chômage important, la transition vers la flexicurité peut donc s'avérer onéreuse. Bien sûr, il est possible de transformer un problème de sous-emploi en un problème de finances publiques. Mais est-ce une solution satisfai-

sante ? Un programme de réduction du chômage doit être évalué à l'aune de ses coûts et bénéfices et non sur la simple base du nombre d'emplois créés.

L'exemple des pays scandinaves est éclairant. En 1992, la Suède dépensait près de 6 % de son PIB en politiques actives et passives du marché du travail, pour un taux de chômage de 5 %. Mais, en 2004, elle obtenait pour une dépense totale bien moins élevée (2,6 %) un taux de chômage de 6,4 %. Cette réduction drastique peut justifier d'accepter un taux de chômage un peu plus haut, surtout si les économies sont faites sur des programmes peu efficaces qui se ramènent à du chômage déguisé. L'arbitrage mérite en tout cas discussion.

Mettre en place une protection sociale à la danoise exige aussi d'avoir les moyens d'inciter et de soutenir les chômeurs, désormais mieux indemnisés, dans une démarche de recherche active d'un nouvel emploi, ce qui signifie obtenir une collaboration des personnels chargés de leur suivi pour qu'ils les aident efficacement, d'une part, et qu'ils appliquent des sanctions, d'autre part, si ceux-ci ne s'impliquent pas dans leur recherche d'emploi. L'exemple du PARE, qui aurait pu être une première étape vers la flexicurité, est frappant. Les obligations du chômeur ont été vidées de leur contenu au fur et à mesure des

négociations, alors que l'abolition de la dégressivité des indemnités de chômage n'a pas été remise en question.

Pour éviter ce genre de dérive, il semble indispensable d'initier une réflexion sur le rôle du gouvernement, du patronat et des partenaires sociaux dans la réforme du système de protection sociale. Aujourd'hui, un accord peut être renégocié alors que des parties ont déjà mis en œuvre leur contribution à l'accord de façon irréversible, ce qui ôte à la réforme sa crédibilité. Tant que le processus de décision sur ces sujets ne sera pas modifié, ce qui est possible au Danemark ne le sera pas en France.

Dans une situation où ces difficultés persistent, aller vers le modèle danois risque de s'avérer périlleux. Nous pourrions nous retrouver en effet dans une situation où les pertes d'emplois seront plus fréquentes, les allocations plus généreuses mais la sortie du chômage pas plus rapide qu'avant, étant donné les faibles incitations à chercher un emploi. On aboutirait alors à une hausse du chômage et une forte augmentation des dépenses sociales. La mise en œuvre d'un système crédible et durable de suivi des chômeurs est donc un préalable à toute autre mesure vers la flexicurité.

GILLES SAINT-PAUL est professeur à l'École d'économie de Toulouse (TSE).